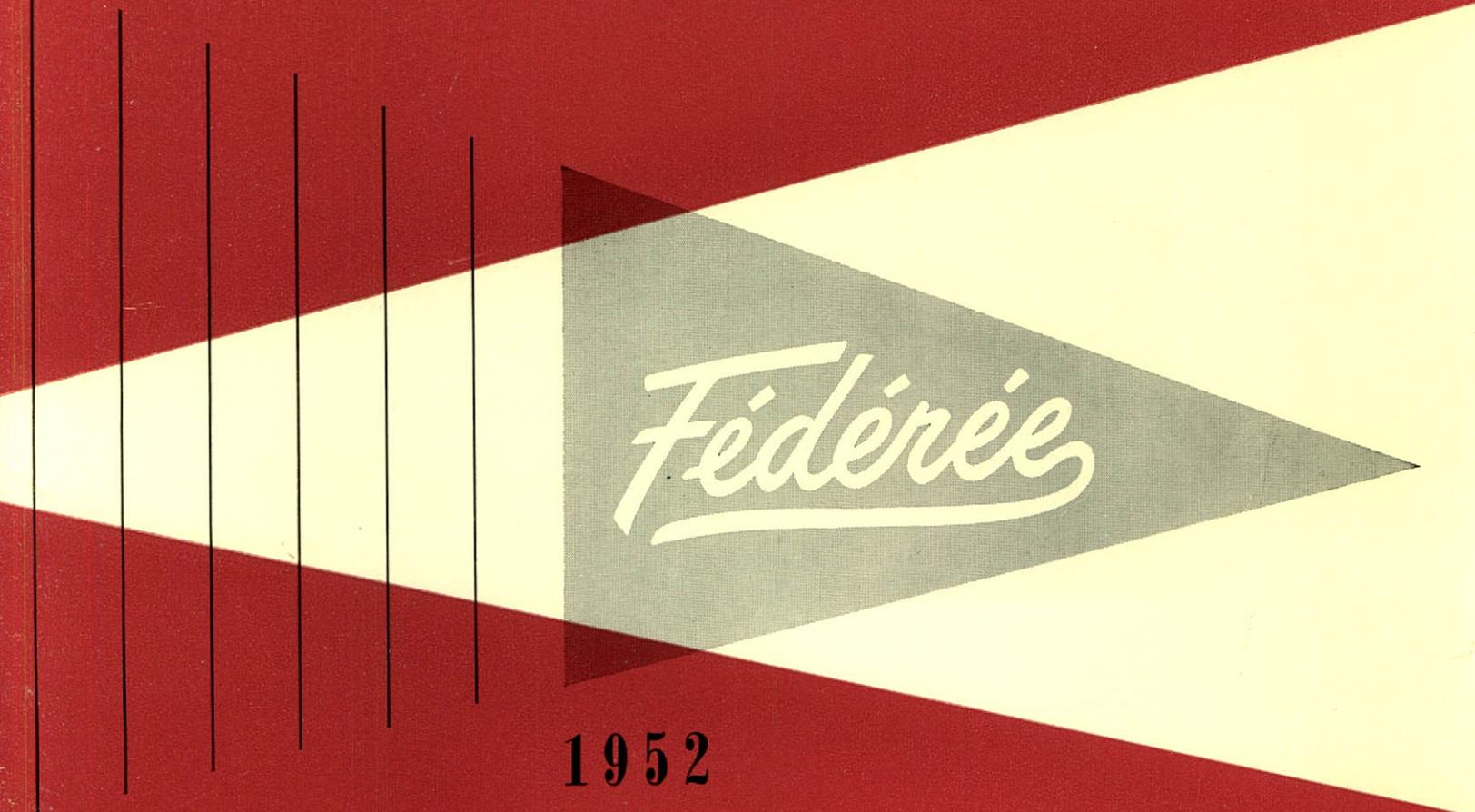


C

# RAPPORT ANNUEL

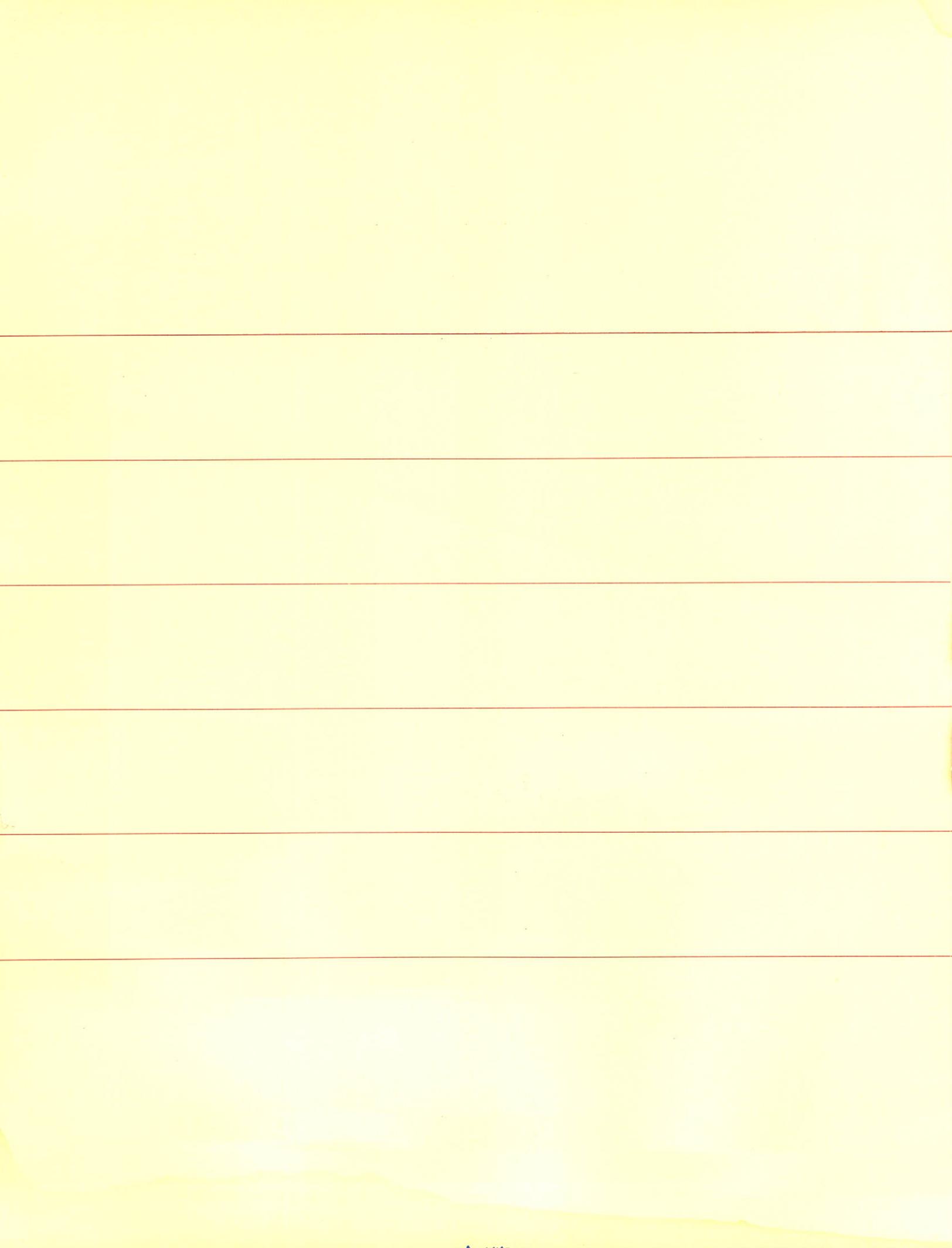


*Fédérée*

1952



COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC



Messieurs,  
**E**

N 1952, LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC, DONT J'AI L'HONNEUR DE vous présenter le trente et unième rapport annuel, a fait des progrès.

Nos coopératives agricoles étant le prolongement de nos fermes, les opérations de notre Société reflètent l'évolution de la production agricole, influencée en 1952 par l'abaissement quasi général du prix des produits de la ferme, sans compensation correspondante du prix des marchandises pour la ferme.

Au cours du premier semestre de 1952, votre Exécutif a refait la tournée de la province. Le problème des finances coopératives et les décisions de la dernière assemblée générale ont fait l'objet principal de nos sessions d'études. Nous nous sommes rendu compte de l'excellent travail accompli et de celui qui reste à accomplir.

Le 1er octobre dernier, un plan d'assurance-vie de groupe était offert aux sociétaires de nos coopératives affiliées. Ce plan est le résultat d'un contrat intervenu entre la Coopérative Fédérée et la Mutuelle-Vie de l'U.C.C.

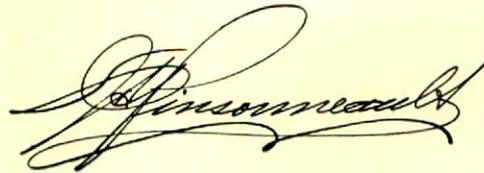
L'événement marquant de l'année écoulée reste l'amendement de la loi qui régit notre Société. Nous avons été heureux de l'attitude de la Législature, qui s'est rendue avec unanimité et empressement aux demandes légitimes que vous lui aviez formulées.

Il convient de signaler également les efforts de vos administrateurs pour le développement des meilleures relations possibles entre la Coopération agricole et toutes les associations, institutions et groupements de la province et du pays qui recherchent, dans l'ordre, le travail et la bonne entente, le perfectionnement économique, social et humain de notre agriculture.

A nos sociétaires, administrateurs et employés, j'exprime ma gratitude pour leurs efforts intelligents et je les invite à faire davantage en 1953.

Puisse la Providence nous continuer sa protection et guider sans cesse nos pas dans la poursuite de l'idéal coopératif !

Le Président du Conseil d'Administration,



## REGARDS SUR NOTRE SITUATION

La valeur de la production agricole du Canada en 1952, d'après les informations disponibles, ne serait inférieure que de 2% à celle de 1951. La quantité et la qualité des récoltes de céréales des années 1951 et 1952 rendent l'affirmation acceptable pour le moment.

Ce qui est vrai pour l'ensemble du pays ne l'est pas pour l'Est. Dans les Provinces Maritimes et les deux provinces centrales (Québec et Ontario), la valeur brute et la valeur nette des productions agricoles ont diminué beaucoup plus en 1952.

Le système de culture — qui n'est pas librement choisi et ne peut pas l'être dans l'Est, dans l'immense majorité des cas — impose, à toutes fins pratiques, au cultivateur qui veut se faire un revenu suffisant, l'obligation de transformer en produits animaux (lait, ou l'un ou l'autre des produits qu'on en tire, viandes, œufs, etc.), les grains et les fourrages ou autres ingrédients qu'il produit ou achète. Ainsi, les éleveurs de porcs reçurent en 1952 environ 27½% de moins qu'en 1951. Je pourrais citer le bœuf, le veau, les œufs, le beurre et le fromage, comme autant d'autres exemples où la différence de prix fut peut-être moindre mais où elle a été importante.

Cette situation, que personne évidemment n'a voulue, doit être attribuée à un ensemble de facteurs que je ne ferai que mentionner: le développement minier, la captation de pouvoirs d'eau, l'établissement d'usines spéciales, le programme de défense et les dépenses qu'il a entraînées. Toute cette activité a créé une forte demande pour notre monnaie et lui a donné une plus-value considérable. D'où réduction de nos exportations de produits agricoles que nos acheteurs habituels, à cause de la faiblesse relative de leur monnaie, étaient incapables de payer. Puis, après la perte du marché anglais pour notre fromage et notre bacon,

survint l'épidémie de fièvre aphteuse qui ferma le marché américain à nos animaux, à nos viandes fraîches, etc. On comprend dès lors qu'il était très difficile de trouver des acheteurs à l'étranger et encore plus de leur faire consentir les prix qui auraient maintenu le niveau de nos prix domestiques.

La demande considérable de main-d'œuvre et son emploi à des fins non civiles ont créé une période d'activité surabondante qui, toute temporaire qu'elle soit, influe sur les prix des marchandises dont le cultivateur a besoin. Dans ces circonstances, rien d'étonnant que ce dernier n'ait pu s'ajuster et que son revenu brut, d'abord, et nécessairement son revenu net furent inférieurs.

Cette situation n'est que passagère si l'on veut, mais elle existe, et le cultivateur devient moins acheteur de marchandises ouvrées parce que son coût de production s'accroît et ses ventes rapportent moins. Mentionnons, pour une meilleure compréhension du sujet, l'emploi de plus en plus généralisé des huiles végétales qui, substituées complètement ou introduites dans la manufacture de produits laitiers finis, réduit encore les possibilités de vente sur le marché domestique.

Nous ne voulons pas, pour autant, donner une note pessimiste. Nous essayons de représenter la situation telle qu'elle a été en 1952.

L'année 1952 a été une année de lutte incessante. Nous avons dû faire face, avec des dépenses grandissantes, à des marchés réduits, parfois inexistant, comme dans le cas du fromage pendant quelques semaines. Là se trouve l'explication de la réduction du chiffre d'affaires, qui est passé de \$60,431,596 à \$57,389,002.

En dépit de ces difficultés accrues, nous sommes parvenus à raffermir nos finances et à augmenter la liquidité de nos fonds en uti-

lisant nos excédents d'opérations et en échelonnant le remboursement de certaines de nos obligations sur des périodes plus longues.

Une forte partie de nos billets à payer devenait échue en 1952. La campagne d'emprunt a permis de porter le total de ces prêts à \$649,702, comparativement à \$454,418 au 31 décembre 1951. Ces prêts proviennent d'anciens et de nouveaux prêteurs et sont consentis pour des périodes de cinq ou de huit ans.

Nous avons demandé aux coopératives de compléter le paiement du capital social souscrit et nous avons favorisé ce virement en autorisant le transport d'une partie des ristournes qu'elles avaient prêtées à leur Centrale; à ce poste nous trouvons une augmentation de \$130,125. De plus, les coopératives-sociétaires nous ont prêté les ristournes de 1951 s'élevant à \$382,171.

Les nouveaux emprunts sur billets et les excédents d'opérations ont entraîné une augmentation du fonds de roulement, qui dépasse de \$578,357 le montant de l'an dernier.

Nous avons assaini la finance courante par l'emploi des moyens classiques indiqués dans des situations de ce genre. C'est ainsi que nos compte et billets à recevoir ont été diminués de \$1,871,199 depuis le 31 décembre 1951. Nous avons réduit nos stocks au plus bas degré compatible avec notre obligation de fournir au consommateur rural ou urbain les marchandises dont il a besoin. Et à la fin de l'exercice, l'évaluation de ces mêmes marchandises, suivant notre pratique ordinaire, a été faite à des prix peu suscepti-

bles de rapporter des revenus moindres pendant l'année qui débute.

Par ailleurs, nous avons pu réduire nos crédits bancaires de \$1,686,957 et nos comptes à payer de \$745,007.

Ces chiffres n'expliquent pas tout, mais ils indiquent une situation financière améliorée grâce à la coopération plus étroite des officiers et des membres des coopératives. Ils comprennent mieux leur rôle véritable dans notre fédération.

Nos trop-perçus dépassent ceux de l'année précédente. L'explication est relativement facile. Devant les difficultés que nous éprouvions, nous avons dû faire appel à toutes nos ressources et les utiliser avec le maximum de rendement. C'est justice élémentaire à rendre à tous nos employés que de signaler ici leur loyauté, leur intelligence à comprendre la situation et le dévouement qu'ils ont mis à faire de leur mieux pour découvrir la meilleure solution.

Mil neuf cent cinquante-trois débute de façon plus prometteuse que l'année qui vient de finir.

Sans pousser plus loin l'analyse des perspectives qui s'offrent à nous, il est déjà facile de prévoir que les agriculteurs de l'Est ne pourront pas obtenir facilement, en 1953, les revenus-records de 1951. Il faudra être prudent et surtout éviter de prendre des engagements trop lourds en escomptant des recettes aussi importantes que celles des deux ou trois dernières années. Cela s'applique tout autant à nos affaires personnelles qu'à celles des coopératives dont l'administration vous incombe.

Le Président du Conseil Exécutif  
et Gérant général,

*Jean: C. Bris*

**Fédérés**

# COOPÉRATIVE FÉD

SITUATION FINANCIÈRE

## ACTIF

### Disponibilités:

Encaisse .....	\$ 26,181	
Comptes et billets à recevoir (comptes douteux déduits: \$238,928) .....	2,316,288	
Avances sur produits reçus en consignation .....	281,424	
Avances sur marchandises en transit .....	383,989	
Marchandises et produits .....	2,755,040	
Fournitures .....	213,692	
		\$ 5,976,614

### Immobilisations:

Terrains, bâtisses, machinerie, équipement, camions, etc.; coût initial .....	3,473,735	
Moins: Amortissement imputé aux opérations de 1952 et des exercices antérieurs .....	1,365,605	
Solde imputable aux opérations futures .....		2,108,130

### Placements:

Actions et billets, au prix coûtant Interprovincial Co-operatives Limited United Co-operatives of Ontario National Co-operatives Incorporated, etc. ....	130,091	
Prêts hypothécaires et dépôt .....	61,092	
		191,183

### Frais différés:

Papeterie, taxes, entreposage, etc.; coût imputable aux opérations futures .....	141,750	
Escompte sur obligations émises; solde imputable aux opérations futures .....	53,620	
		195,370
		\$ 8,471,297

# É R É E D E Q U É B E C

A U 3 1 D É C E M B R E 1 9 5 2

## PASSIF

### Exigibilités:

Crédits de banque sur marchandises et produits	\$ 1,553,246	
Autres crédits de banque .....	185,707	
Comptes à payer .....	715,675	
Intérêts courus à payer .....	21,993	
Autres exigibilités .....	14,642	
	<hr/>	\$ 2,491,263

### Emprunts:

Obligations, 1ère hypothèque, 3% à 4%, échéances 1953 à 1966 .....	2,052,800	
Hypothèque sur un terrain, 4%, 1953 et 1954 .....	12,000	
Billets à payer, 3½% à 4½%, échéances 1953 à 1960 .....	649,702	
Ristournes des sociétaires, 3% à 4%, échéances 1953 à 1962 .....	1,101,338	
	<hr/>	3,815,840
		\$ 6,307,103

## CAPITAL ET SURPLUS

### Capital social:

Actions ordinaires payées .....	\$ 437,940
---------------------------------	------------

### Surplus:

Réserves .....	\$ 1,244,446	
Trop-perçus de 1952 (avant ristournes et impôt)	481,808	
	<hr/>	1,726,254
		2,164,194
		<hr/>
		\$ 8,471,297

# SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 1952

## Réserves:

Solde au 1er janvier 1952 :			
Réserve générale .....	\$ 1,637,342		
Réserve pour projet de fonds de pension aux employés .....	30,000		
		\$ 1,667,342	
Déduire :			
Ristournes sur les opérations de 1951 .....	382,171		
Impôt sur le revenu de 1951 .....	39,933		
Perte sur réalisations d'immobilisations .....	928		
		423,032	
		1,244,310	
Ajouter :			
Régularisation de l'impôt sur le revenu de 1949 .....		136	
			\$ 1,244,446
<b>Trop-perçus de 1952</b> (Avant ristournes et impôt) .....			481,808
			<u>\$ 1,726,254</u>

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur le Président,  
Messieurs les Actionnaires  
de la Coopérative Fédérée de Québec.

Nous avons examiné le bilan consolidé de la Coopérative Fédérée de Québec et de ses compagnies filiales (Dominion Elevator Limited et la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Limitée), dont elle détient la totalité des actions, au 31 décembre 1952, ainsi que l'état des opérations et le compte de surplus pour l'exercice terminé à cette date.

Nous avons obtenus tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

Nous n'avons pas fait une vérification détaillée de toutes les opérations, mais nous avons procédé à la vérification des livres et des méthodes comptables au moyen des sondages que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

Nous certifions que le bilan ci-joint de la Coopérative Fédérée au 31 décembre 1952 représente, à notre avis, la situation exacte et véritable de la Société au 31 décembre 1952, en autant que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été fournis et tel que l'indiquent les livres de la Coopérative Fédérée.

Les vérificateurs,

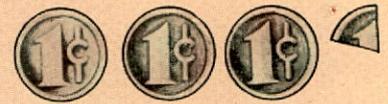
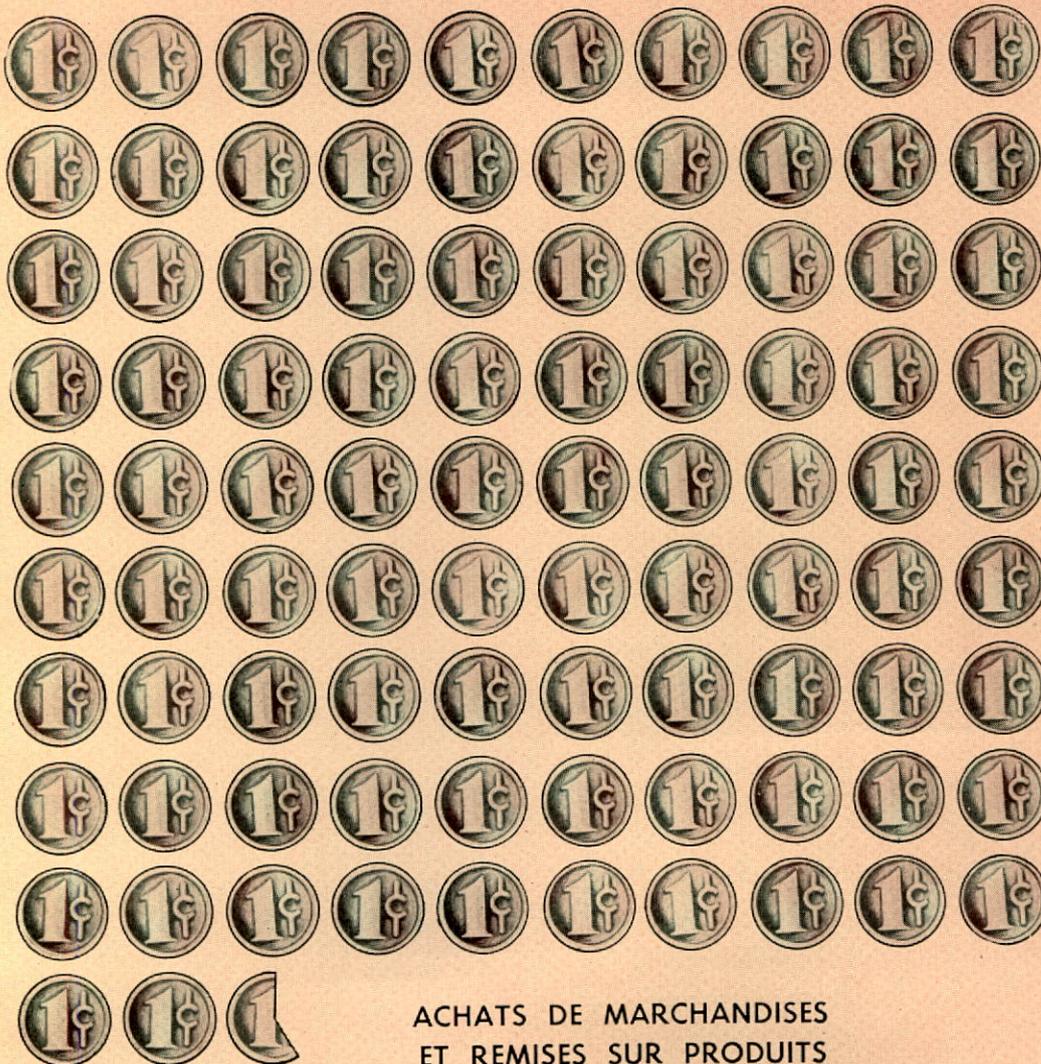
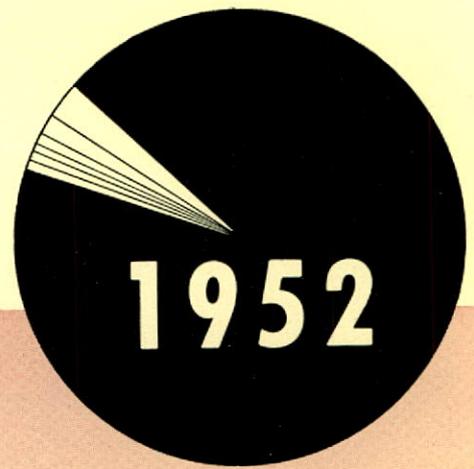
PELLETIER, GRAVEL, DESLIÈRES

Comptables agréés.

Montréal, le 5 février 1953.

# emploi du DOLLAR

## de ventes



SALAIRES, MAIN-D'OEUVRE  
ET BÉNÉFICES SOCIAUX  
AUX EMPLOYÉS



RECEPTION ENTREPOSAGE,  
TRANSFORMATION ET VENTE



EMPLOI DES  
IMMOBILISATIONS



FINANCE



AUTRES FRAIS



TROP-PERCUS

ACHATS DE MARCHANDISES  
ET REMISES SUR PRODUITS

Achats de marchandises et remises sur produits  $92\frac{6}{10}\text{¢}$

Salaires, main-d'œuvre et bénéfices sociaux aux employés  $3\frac{2}{10}\text{¢}$

Réception, entreposage, transformation et vente  $1\frac{6}{10}\text{¢}$

Emploi des immobilisations  $9\frac{9}{10}\text{¢}$

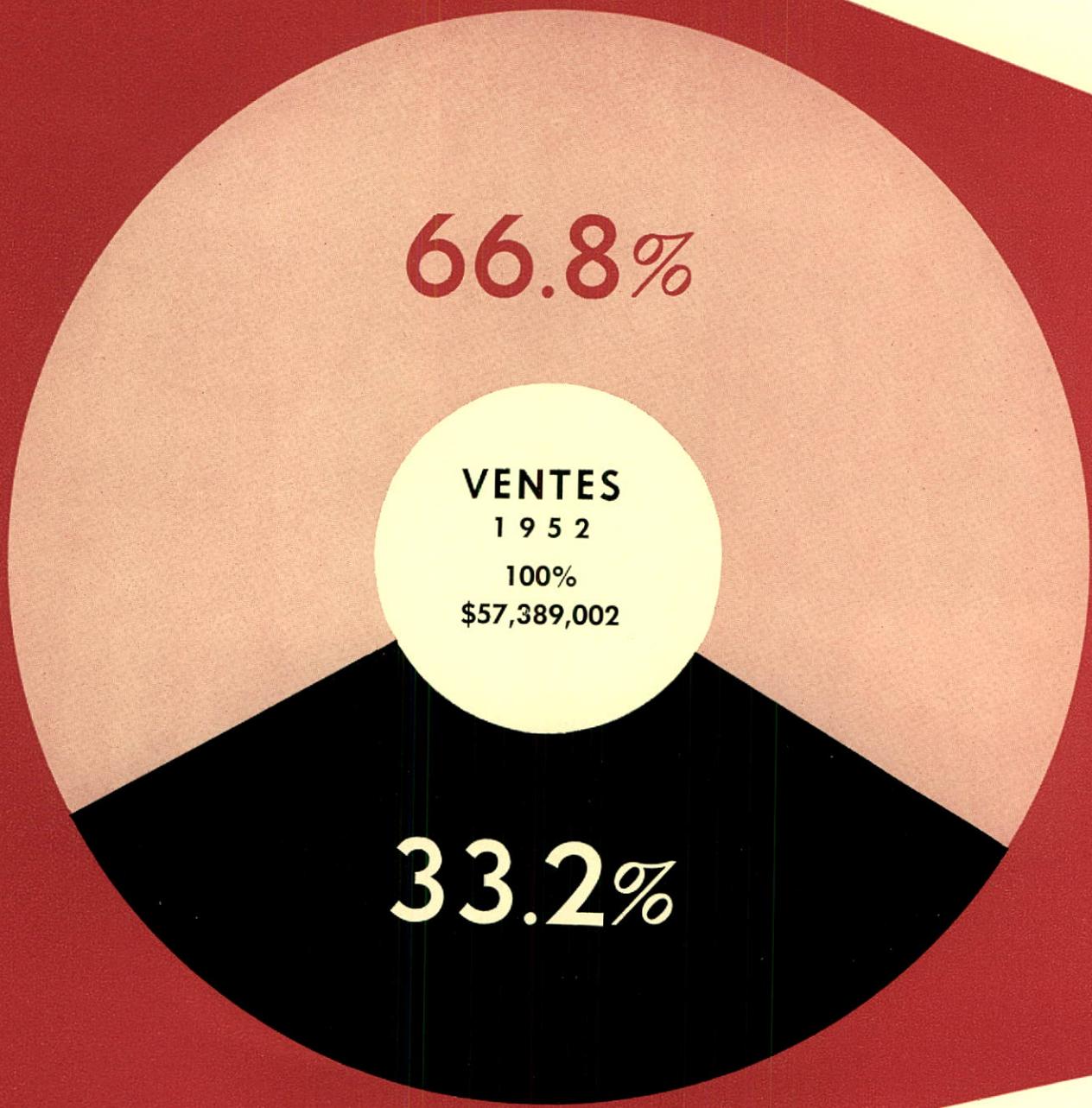
Finance  $4\frac{4}{10}\text{¢}$

Autres frais  $5\frac{5}{10}\text{¢}$

Trop-perçus  $8\frac{8}{10}\text{¢}$

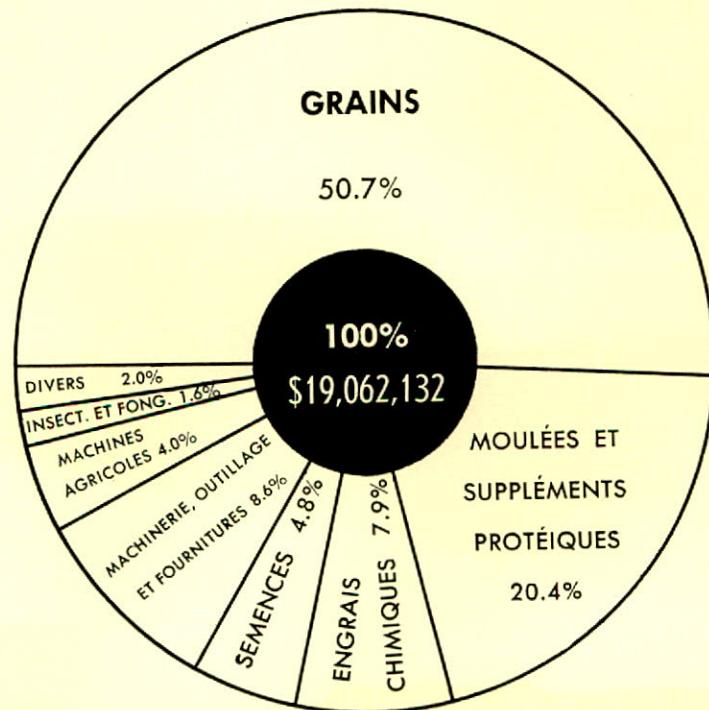
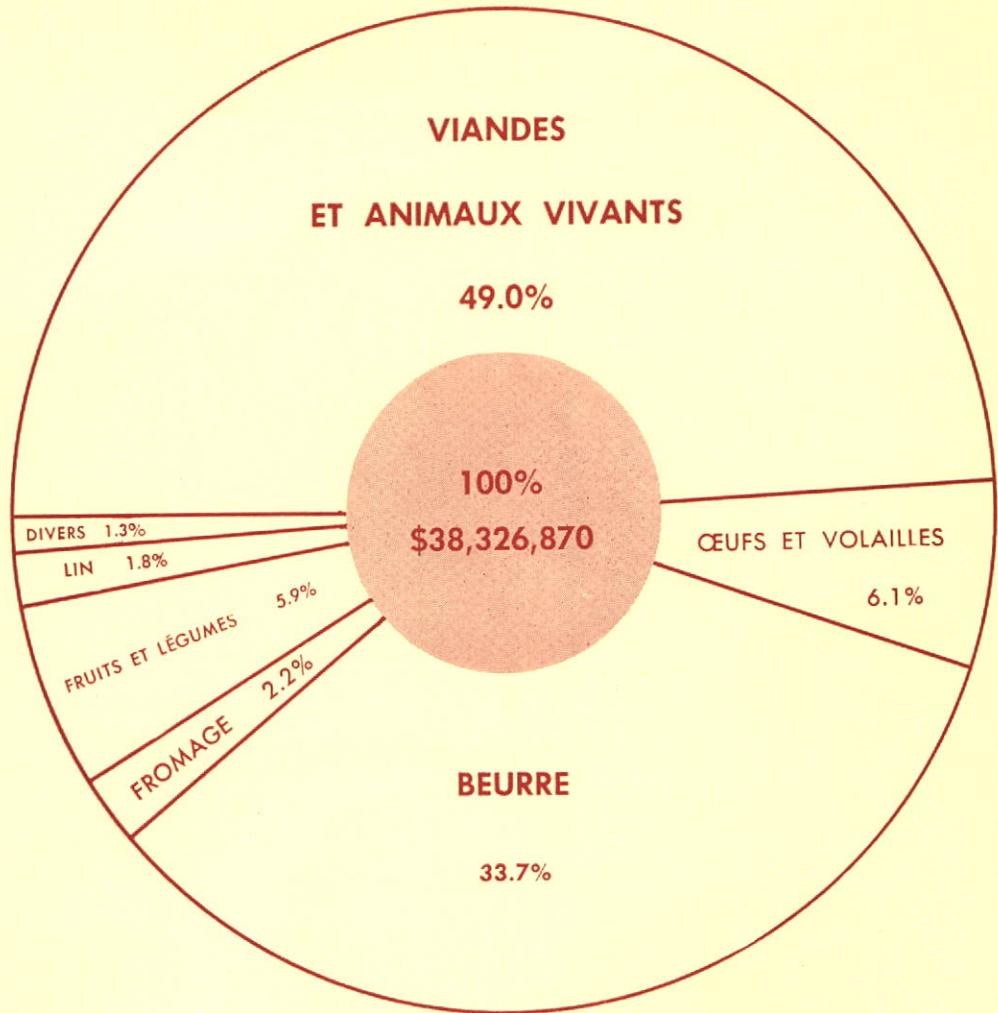
Total  $100\text{¢}$

PRODUITS DE LA



MARCHANDISES POUR

F E R M E



LA F E R M E

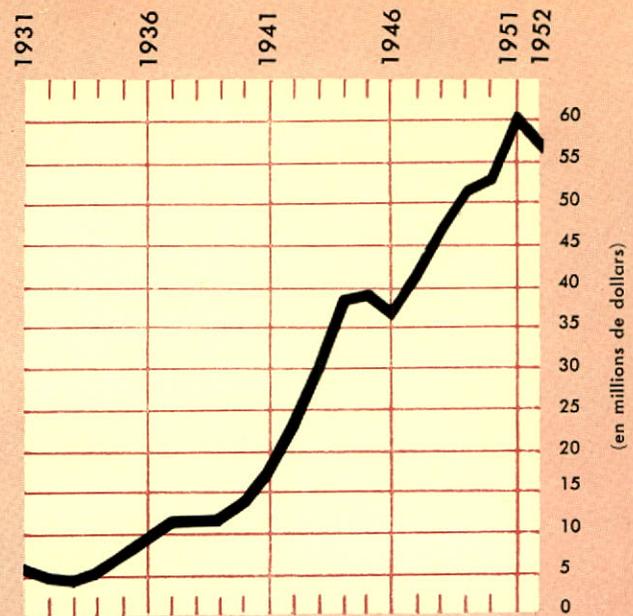
# LES TROP-PERÇUS ET LES RISTOURNES

Exercice	Trop-perçus avant ristournes et impôt	Ristournes attribuées aux coopératives sociétaires
1952	\$481,808	\$ (*)
1951	468,538	382,171
1950	230,612	180,687
1949	242,008	204,306
1948	88,227	46,761
1947	495,030	393,743
1946	271,198	205,830
1945	348,667	287,309
1944	369,766	282,342
1943	373,437	272,121
1942	115,293	97,841
1941	121,416	78,913
1940	115,787	60,403
1939	129,806	48,010
1938	89,540	33,608
1937	111,478	26,894
		<u>\$2,600,939</u>

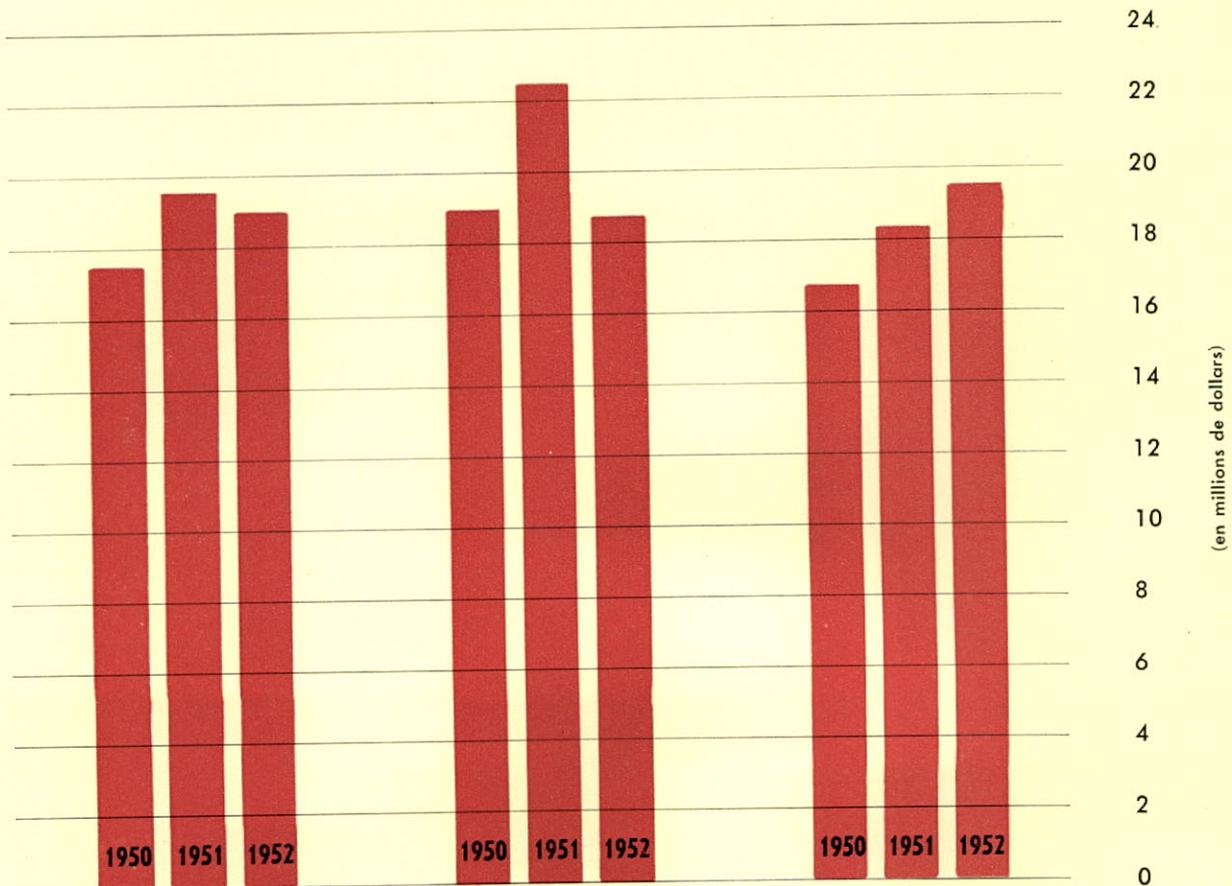
(\*) Les ristournes sur les opérations de 1952 seront déterminées à l'occasion de l'assemblée générale en février 1953.

## VENTES TOTALES

1952	-	-	\$57,400,000
1951	-	-	60,400,000
1946	-	-	37,000,000
1941	-	-	17,750,000
1936	-	-	9,500,000
1931	-	-	5,450,000



## VENTES PAR CATÉGORIES



### MARCHANDISES POUR LA FERME

1950	-	\$17,500,000
1951	-	19,600,000
1952	-	19,100,000

### ANIMAUX ET VIANDES

1950	-	\$19,000,000
1951	-	22,500,000
1952	-	18,800,000

### AUTRES PRODUITS DE LA FERME

1950	-	\$16,800,000
1951	-	18,300,000
1952	-	19,500,000

# LA LOI AIDE LES INSTITUTIONS À DURER...

**L**es lois traduisent et consacrent les coutumes; en fixant les institutions dans des cadres définis, elles les aident à durer.

D'une façon générale, la législation coopérative a suivi, et de loin parfois, la pratique de la Coopération.

Les premiers essais de coopération se sont manifestés au cours de la dernière partie du dix-huitième siècle. L'histoire affirme que c'est la coopérative de Rochdale, fondée en 1844, qui a révélé la formule moderne de l'entreprise coopérative, mais c'est en 1952 seulement que les coopérateurs du monde entier ont pu commémorer le centenaire de la première loi de coopération.

Dans la province de Québec, la loi des sociétés de fabrication de beurre et de fromage de 1882 peut être considérée comme la première étape de notre législation coopérative agricole.

La première loi des syndicats coopératifs, votée en 1902, fut largement revue en 1906, afin de donner aux Caisses Populaires un statut légal plus approprié.

La loi des sociétés coopératives agricoles a été adoptée en 1908, et celle de la Coopérative Fédérée en

1922. Elles furent toutes deux complètement remodelées en 1930.

Les derniers amendements apportés à la législation coopérative du Québec remontent à 1948 pour la loi des syndicats coopératifs, à 1947 pour celle des sociétés coopératives agricoles, et à 1952 pour celle de la Coopérative Fédérée.

Depuis 1938, il existe dans toutes les provinces du pays une législation particulière pour l'incorporation des coopératives. Les deux dernières provinces à adopter pareille législation furent l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

Si l'on excepte la loi des sociétés de fabrication de beurre et de fromage, votée en 1882 par la Législature de Québec, c'est à la province du Manitoba que reviendrait l'honneur d'avoir adopté, en 1887, la première loi coopérative au pays.

Il n'existe pas encore de législation coopérative dans les statuts du Gouvernement canadien. Un projet, adopté en 1908 par la Chambre des Communes, fut rejeté par le Sénat. Depuis, plusieurs essais ont été tentés mais toujours sans succès.

Il est à souhaiter qu'un jour prochain on trouve, dans les statuts de chacune des provinces et dans ceux du pays lui-même, une législation coopérative aussi parfaite et aussi large que l'exige le développement de nos institutions.

La loi ne fait pas les coopérateurs, mais elle aide les institutions à se développer et à durer.

# 1952

## *conseil d'administration*

J.-A. PINSONNEAULT, président

ADÉLARD BELLEMARE, vice-président

L.-THÉOPHILE BERNIER  
ALEXIS CHAMBERLAND  
GEO.-E. DALLAIRE  
OMER DESLAURIERS  
MASTAI DUMONTIER  
GÉRARD GAUTHIER  
ALBERT GINGRAS  
CAMILLE ROY (démissionnaire)

JOSEPH LALIBERTÉ  
GÉDÉON LAROCHE  
LÉOPOLD LEFEBVRE  
J.-BTE LEMOINE  
ARMAND OSTIGUY  
ÉVARISTE QUESNEL  
MICHEL ROY  
PIERRE TURGEON

GÉRANT-GÉNÉRAL  
HENRI-C. BOIS

SECRÉTAIRE  
ROMÉO MARTIN

TRÉSORIER  
RAYNALD FERRON

## *conseil exécutif*

HENRI-C. BOIS, président

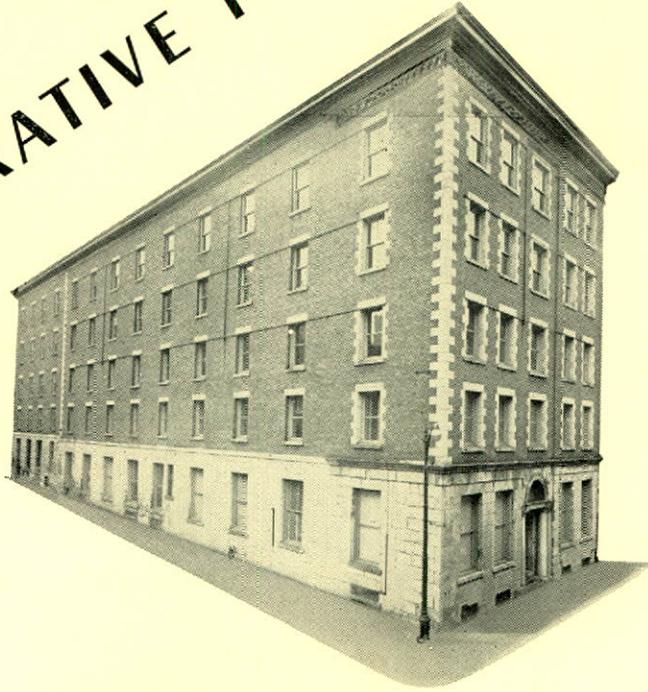
J.-A. PINSONNEAULT  
ADÉLARD BELLEMARE

OMER DESLAURIERS  
ARMAND OSTIGUY

SECRÉTAIRE  
ROMÉO MARTIN

•  
Seuls des cultivateurs, directeurs d'une coopérative sociétaire, peuvent être élus au Conseil d'Administration

**COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC**



**SIÈGE SOCIAL, 105 EST, RUE ST-PAUL, MONTRÉAL**